

290

750001U11E0

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1.

DOCUMENT 8 BIS - DOSSIER PEDAGOGIQUE - UNITE DE FORMATION

1. La présente proposition émane du réseau :

et se rapporte à l'établissement suivant :

6.323.004
INSTITUT D'ENSEIGNEMENT
DE PROMOTION SOCIALE
de la Communauté Française
Rue Julien Ghuyssen
4670 BLEGNY
Tél. 041-87.51.11 Fax 041-87.71.18

n° matricule :
n° de téléphone :

2. Intitulé de l'unité de formation :

INFORMATIQUE - APPROCHE DE L'INFORMATIQUE

750001.U116

- 3. Finalités de l'U.F. : repris en annexe n°1 de page(s)
- 4. Prérequis de l'U.F. : repris en annexe n°2 de page(s)
- 5. Classement de l'U.F. :

Enseignement secondaire de transition du degré inférieur

- 6. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou de regroupement repris en annexe n°3 de page(s)
- 7. Titre délivré à l'issue de l'U.F. :

Attestation de réussite de
INFORMATIQUE - APPROCHE DE L'INFORMATIQUE

- 8. Programme du (des) cours : repris en annexe n°4 de page(s)
- 9. Fixation des capacités terminales :
repris en annexe n°5 de page(s)
- 10. Profil du (des) chargé(s) de cours :
repris en annexe n°6 de page(s)

11. Horaire de l'U.F. :

A. Horaire minimum

1. Dénomination des cours	Classement des cours	Nb total de périodes
Cours techniques	CT	20
Laboratoire	CT	20
2. Part d'autonomie		
3. Conseil des études		
Admission des étudiants		
Rattrapage		
Bilan final		
Total des périodes		40

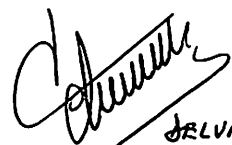
B. Part supplémentaire éventuelle

Total des périodes

C Total général des périodes

40

12. Date de la proposition : 08 AOUT 1992
Le Chef d'établissement de la C.F.


J. MEUNIER

13. Observation du service d'inspection (annexe éventuelle)

AVIS FAVORABLE
LE 02.09.92

Date :


E. LAMOTTE

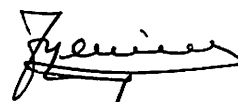
Signature :

14. DECISION : ~~ACCORD~~ - ACCORD PROVISoire - PAS D'ACCORD

Motivation de la décision :

Date : 03.09.92

Signature :



J. MEUNIER

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

08 AOUT 1992

Finalités générales de l'U.F.

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette U.F. doit

1. concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
2. répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels
3. contribuer à responsabiliser les personnes dans leur apprentissage.

Finalités particulières de l'U.F.

1. Permettre à l'étudiant de s'intégrer dans une société où l'informatique est de plus en plus présente.
2. Préparer l'étudiant à la manipulation d'un micro-ordinateur tout en lui fournissant des éléments de compréhension du domaine informatique.
3. Rendre l'étudiant conscient du fait que l'ordinateur a un simple rôle d'exécution des directives qui lui sont données.
4. Permettre à l'étudiant de poursuivre une formation dans le domaine informatique ou dans un autre domaine.

08 AOUT 1992

PREREQUIS DE L'UNITE DE FORMATION

Pour être admissible dans l'U.F., l'étudiant doit attester d'une maîtrise suffisante dans la compréhension d'un texte (niveau de difficulté correspondant à celui attendu en fin de sixième année primaire).

L'épreuve éventuelle à laquelle il se soumettra peut être décrite de la manière suivante:

Disposant d'un texte d'une part, après avoir entendu le message oral d'autre part, l'étudiant devra compléter un document comportant des questions à choix multiples et/ou des questions à appariement et/ou des questions de type «vrai/faux» et/ou des textes lacunaires.

Il convient de ne pas fausser l'évaluation des réponses de l'étudiant en lui demandant une production écrite impliquant une maîtrise de la langue.

Elle présentera un caractère diagnostique et sa préparation inclura les critères de réussite; sa durée n'excèdera pas 30 minutes.

Conformément à l'article 10 du l'Arrêté de l'Exécutif de la Communauté Française du 18 novembre 1991 relatif aux dossiers pédagogiques de régime 1, est également admissible comme élève régulier de cette U.F., le candidat porteur:

du certificat d'études de base délivré depuis moins de quatre ans à la date du début de l'unité de formation

ou

du certificat d'enseignement secondaire inférieur (C.E.S.I.) ou d'un titre équivalent.

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES
GROUPES OU DE REGROUPEMENT

Durant les temps d'utilisation de l'ordinateur, il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de deux étudiants par poste de travail et pas plus de 20 étudiants par groupe.

08 AOUT 1992

PROGRAMME DES COURS

L'étudiant doit acquérir les connaissances et être capable d'exploiter de manière autonome, dans des situations concrètes, les aptitudes et habiletés décrites ci-dessous :

1. L'informatique.

- Information - Donnée - Traitement de l'information - qualités de l'information.
- Aspect historique.
- Aspects sociaux, économiques, ... de l'introduction de l'informatique dans les entreprises, les administrations, la vie quotidienne...
- Possibilités et limites de l'informatique.
- Perspectives.

2. L'ordinateur.

- Structures
 - Schéma global - Flux des données.
 - Unité central
 - Mémoire (types; temps d'accès)
 - Processeur (unité de contrôle; unité arithmétique et logique)
 - Périphériques
 - entrée/sortie
 - mémoires auxiliaires
- Terminologies élémentaires française et anglaise

3. Etude de la mise en place d'un système à partir d'exemples.

Existence du besoin.
 Rudiments d'analyse fonctionnelle.
 Rudiment d'analyse organique → fichiers.
 Algorithme - Ordinogramme
 Eléments de programmation → langages.

4. Quelques utilisations de logiciels.

Introduction de données.
 Exécution → obtention des résultats.

5. A l'issue de cette U.F., l'étudiant sera capable

- 5.1. de schématiser et d'identifier, à partir de documents, des circuits simples de traitement de l'information;
- 5.2. d'associer certains termes du vocabulaire spécifique au domaine informatique à certaines composantes d'un système de traitement de l'information;
- 5.3. d'identifier les caractéristiques de l'ordinateur, des mémoires, des périphériques;
- 5.4. d'effectuer les manœuvres de mise en marche et d'arrêt des appareils utilisés;

- 5.5. d'introduire des données au travers d'un logiciel et d'effectuer les procédures nécessaires pour obtenir les résultats souhaités;
- 5.6. de compléter et d'ordonner un texte ou un graphique se rapportant aux différents comportements ci-dessus.

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

08 AOUT 1992

1. Pour aider l' étudiant à progresser dans ses apprentissages, l' évaluation sera formative. Elle s'exercera d'une façon continue en s'intégrant aux activités d'enseignement. Elle devra permettre d'assurer très rapidement les remédiations nécessaires à la poursuite fructueuse des études.
2. Une épreuve finale ne sera donc pas le seul moment d'évaluation car elle ne permettrait pas de rencontrer les propositions reprises au 1° ci-dessus.
3. Il est important que l'appréciation du professeur se fonde aussi sur des travaux écrits.
4. Les outils d'évaluation seront construits à partir des objectifs poursuivis et comprendront les critères de réussite.
5. Quand les circonstances le permettent, le professeur amène chaque étudiant à pratiquer l'auto-évaluation.

PROFIL DU CHARGE DE COURS

08 AOUT 1992

Le chargé de cours sera

soit

un enseignant

soit

un expert